



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 45

Séance du 9 mai 2023

Le Neuf Mai Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mai 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, GAULTIER Patrick, LIVENNAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), GOHIER Odile (Denazé), JUGÉ Joseph et DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), , PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT (absent)

Secrétaire de Séance : Élu M. Christian BERSON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION 2023-05/62 : FINANCES

Séance du : 9 mai 2023

OBJET 2023- 05/62 : FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL (70000)

M. Maxime Chauvin, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2023 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 27/02/2023.

Budget Principal (70000)

M. Maxime Chauvin expose au conseil communautaire qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget principal :

- Augmentation des crédits au compte 204. En effet, le fonds de concours pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Laubrières est plus important que prévu. Il avait été estimé initialement à 416 667 €. Il est finalement de 509 222,53 € soit + 92 555,53 €.

- Augmentation des crédits de 54 000 € sur l'opération 123 OPAH liés à des problèmes de restes à réaliser : l'enveloppe de crédits complémentaires votée en novembre 2021 n'a pas été rattachée ainsi qu'un certain nombre de dossiers manquants dans les fichiers de suivi.

- Augmentation des crédits de 50 000 € sur l'opération 136 Espace Crescendo, suite aux derniers avenants signés (+33 k€ au total), aux révisions (+105 k€) et aux prestations hors marchés (dont busage 13k€, cuisine 22k€).

- Augmentation des crédits de 15 200 euros sur l'opération 116 Pôle Santé de Cossé, pour le paiement d'une facture au TEM concernant l'éclairage public du Pôle Santé

- Apurement du compte 1069 par le compte 1068 pour un montant de 3 649,01 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (45 votants) :

⇒ APPROUVE la décision modificative n°1 – Budget principal 70000, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	23 613 819,01 €		Total recettes BP	23 613 819,01 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	23 613 819,01 €		total recettes	23 613 819,01 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	15 480 408,36 €		Total recettes BP	15 480 408,36 €
1068	10 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 649,01 €			
2041582	204 Subvention d'équipement	92 555,53 €			
2313	116 Pôle Santé Cossé	15 200,00 €			
20422	123 OPAH	54 000,00 €			
2313	136 Annexe centre social Renazé	50 000,00 €			
020	020 Dépenses imprévues	-215 404,54 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	15 480 408,36 €		total recettes	15 480 408,36 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/05/2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230509-DELIB20230562-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

Affichage : 23/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

